Image not found or type unknown

Décès de ma grand mère

Par **pokiane**, le **08/06/2012** à **22:47**

Bonjour , j'ai perdu ma grand mère il y a peu de temps ... J'y tenais énormément ... Malheureusement la seule chose qu'il me reste d'elle c'est sa maison mais mes oncles et tantes l'ont mise en vente !Je m'y oppose totalement !! Que faire ? Quels droits ai-je pour la garder alors que je n'ai pas les moyens de la racheter car je n'ai que 20 ans et je suis en alternance ?

Par **janus2fr**, le **09/06/2012** à **08:59**

Bonjour,
La succession a t-elle été réglée ?
Qui sont les héritiers ?

Par **pokiane**, le **09/06/2012** à **11:48**

Bonjour , les héritiers sont mes oncles et les tantes , et mon pere . Ils viennent de décider de vendre la maison ,. La succession est en en entrin de se faire .. Biensur je proposerai un prix inférieur à leur souhait .Merci pour vos conseils

Par **janus2fr**, le **09/06/2012** à **12:06**

Dans ce cas, vous ne pouvez rien faire. N'étant pas héritier vous-même, vous ne pouvez pas vous opposer à la vente.
Tout au plus pouvez-vous proposer d'acheter...

Par **pokiane**, le **09/06/2012** à **12:12**

Merci pour vos conseils , je vais donc proposer un prix bien inférieur à leur souhait compte tenu de ma situation (étudiante en alternance) .Pour moi c'est sentimental , j'adorais ma grand mère ...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés